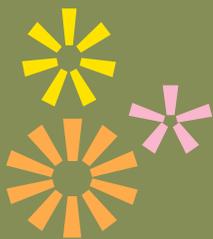




Réseau d'appui
à l'inclusion

YEPI TI MOUN



Réseau d'appui et d'accompagnement à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)



L'APAJH Guyane, créée en septembre 2001, est gestionnaire de plusieurs établissements et services sur le territoire guyanais visant à accompagner des enfants et adultes en situation de handicap. Elle entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure inclusion à toute forme de vie sociale.

A ce titre, elle a porté auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de Guyane, le projet de création d'un réseau d'appui à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants et des accueils de loisirs sans hébergement.

Un outil central : le réseau d'appui à l'inclusion « YEPI TI MOUN »

Nouveau dispositif rattaché au Centre de Ressources Multi handicap de l'APAJH Guyane, le réseau d'appui à l'inclusion « YEPI TI MOUN » constitue une interface entre les familles et les EAJE / ALSH. Son objectif est d'offrir un appui technique et spécifique aux structures et professionnels, pour les enfants en situation de handicap, afin d'accompagner leur inclusion en collectivité.

Enjeux de l'inclusion en collectivité

Pour l'enfant



- Prévenir les « sur-handicaps et handicap » associés à une pathologie.
- Favoriser les interactions et le développement de comportements sociaux adaptés.
- Prévenir les troubles relationnels, communicationnels et attentionnels.
- Stimuler les capacités sensorielles, motrices et cognitives.
- Développer la créativité, les connaissances et les apprentissages.
- Travailler l'individuation et la séparation parent-enfant.
- Développer l'autonomie fonctionnelle.

- Valoriser les compétences parentales.
- Permettre aux parents de poursuivre ou d'exercer une activité personnelle ou professionnelle.
- Bénéficier de période de « répit », notamment dans le cadre d'accueil d'urgence ou partiel.

Pour les familles

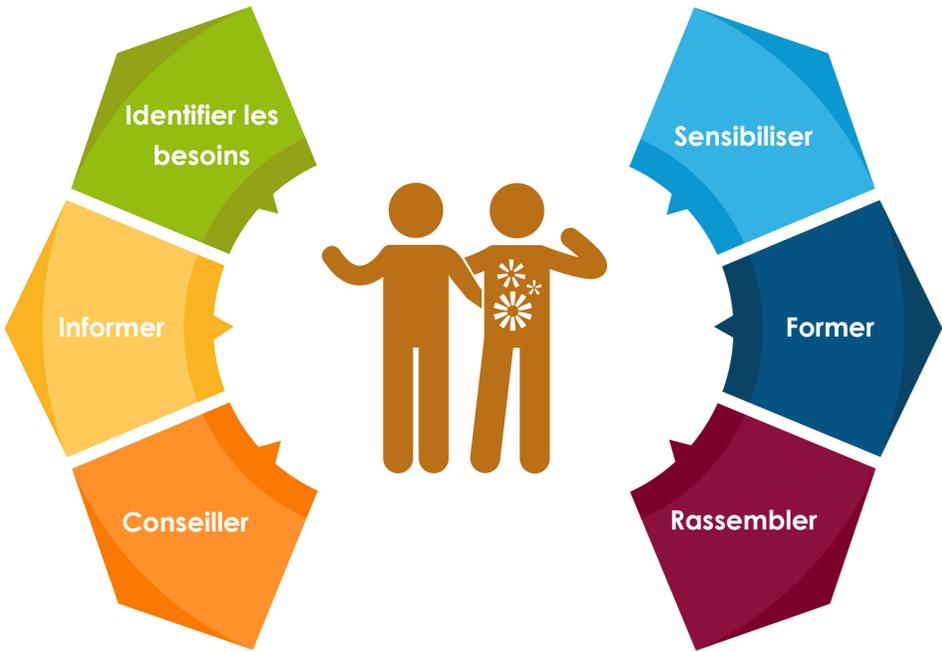


Pour les professionnels et la structure accueillante



- Développer des connaissances, de la technicité et des compétences pour accueillir un enfant en situation de handicap.
- Réduire les préjugés et les appréhensions face au handicap.
- Valoriser des pratiques professionnelles spécifiques en EAJE et ALSH.
- Favoriser les interactions et échanges entre tout enfant, quel que soit leur singularité, et ainsi favoriser le vivre ensemble.

Objectifs du réseau d'appui à l'inclusion « YEPI TI MOUN »



- Accueillir et évaluer le besoin des familles
- Informer et orienter les familles vers les dispositifs d'accueil petite enfance et les accueils de loisirs sans hébergement (vacances et périscolaire)
- Identifier et conseiller des moyens de compensation et de réadaptation visant à favoriser l'accueil de l'enfant en situation de handicap
- Mobiliser, sensibiliser et informer les professionnels des EAJE et ALSH au handicap et aux moyens mis en œuvre pour le prévenir et le compenser
- Faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire

L'APAJH Guyane dispose d'une expertise, d'une technicité dans l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Son savoir-faire favorise la mise en œuvre de moyens de compensation permettant de réduire le handicap et de développer l'autonomie de l'enfant.

Lieux d'intervention

Le réseau fonctionne principalement sur l'île de Cayenne, jusqu'à Kourou
Des actions sont aussi possibles sur l'ensemble du département en fonction des besoins et ressources.

EAJE : crèche, micro-crèche, multi accueil, jardin d'enfant, halte-garderie

ALSH : accueil de loisirs, accueil périscolaire

Relais assistante maternelle, lieux d'accueil enfants-parents...

Public concerné

En lien avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le réseau concerne tous les handicapés. Il vise l'accompagnement à l'inclusion des enfants de **0 à 6 ans** : en EAJE et ALSH et de **3 à 18 ans** : en ALSH.

Quelques prestations concrètes proposées par le réseau :

- Etablir une cartographie des équipements accessibles (EAJE, RAM, LAEP, ALSH, ESMS, PMI...)
- Identifier et structurer un réseau via une adhésion des structures au dispositif
- Communiquer sur l'existence du réseau d'appui à l'inclusion « YEPI TIMOUN » et créer une organisation de partenaires : MDPH, CAF, PMI, mairies, CTG, DISCS, EAJE, ALSH, RAM, LAEP, ESMS, associations, écoles, collèges, lycées...
- Informer les familles des dispositifs existants, de leurs droits et de la réglementation en matière d'accueil collectif ou de loisirs.
- Accompagner les familles dans les démarches de recherche et d'inscription en EAJE et ALSH.
- Affiner les besoins individuels de chaque structure concernant le handicap
- Sensibiliser et former les professionnels au handicap
- Mettre en place des projets de sensibilisation, co-construits avec les EAJE et les ALSH, à destination des enfants et adolescents accueillis
- Apporter un soutien technique et pédagogique aux professionnels des EAJE et des ALSH pour accueillir un enfant en situation de handicap.
- Fournir des conseils en aménagement et des aides techniques.
- Préconiser des moyens de compensation par l'intervention ponctuelle d'experts (ergothérapeute, psychologue, psychomotricien, orthophoniste...)
- Proposer des outils d'évaluation et de recueil des besoins permettant de définir les objectifs de l'accompagnement.
- Apporter un soutien et une aide à l'élaboration du projet individualisé des enfants concernés (en participant aux réunions de synthèse concernant l'enfant ou aux réunions d'équipe de la structure).
- Proposer des temps de réflexion et d'analyse de pratique aux équipes
- Elaborer une charte et un protocole d'accueil au travers d'un livret.

Contact

Réseau d'appui à l'inclusion YEPI TI MOUN

37 rue Felix Eboué - 97354 Rémire-Montjoly

05 94 25 05 05

